

REGION WALLONNE
COMITE D'AMENAGEMENT FONCIER " Rumes-Brunehaut"

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Code wallon de l'Agriculture (Article D.295)

Code de l'Environnement (Livre I^{er}, Partie III, Titre III)

ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article D.295 du Code wallon de l'Agriculture, **une enquête publique est organisée dans le cadre de l'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "** sur le territoire des villes **d'Antoing, Brunehaut, Rumes et Tournai** selon les modalités du Code de l'Environnement, Livre I^{er}, Partie III, Titre III.

Le périmètre d'aménagement foncier couvre les divisions de Bruyelle, Calonne, Guignies, Hollain, Jollain-Merlin, Wez-Velvain, Rumes, Taintignies, Ere, Esplechin, Froidmont, Saint-Maur et Willemeau.

Identification du plan :

Le **plan d'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "** est soumis à enquête publique en vertu de l'article D.295 du Code wallon de l'Agriculture. Il relève de la **catégorie B** au sens du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

Auteur du plan :

Les documents ont été dressés par la Direction de l'Aménagement foncier rural du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour le compte du Comité d'aménagement foncier "**Rumes-Brunehaut**".

Comité d'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "

Secrétariat et siège :

SPW ARNE/DDRCB/DAFoR - Service extérieur de Mons

Boulevard Winston Churchill, 28 B-7000 MONS

mons.dafor.dgarne@spw.wallonie.be

065/40.01.82

Début et fin de l'enquête publique : du 18 septembre au 17 octobre 2024

Jours, heures et lieux pour consulter le dossier :

Ville d'Antoing :

- Adresse : chemin de Saint-Druon, 1 à 7640 Antoing
- Horaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h à 12h et les mercredis de 13h30 à 16h30 - en dehors des heures d'ouverture au public par rendez-vous à prendre avec l'agent délégué.
- Personne de contact : Lekoeuche Enguerrand – Conseiller logement – 069/33.29.16 - enguerrand.lekoeuche@antoing.net

Ville de Brunehaut :

- Adresse : rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 Brunehaut
- Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 16h
- Personne de contact : Haudrechy Mickaël - Chargé du service Transition Ecologique - 069/36.29.77 - mickael.haudrechy@commune-brunehaut.be

Ville de Rumes :

- Adresse : Place, 1 à 7618 Taintignies
- Horaire : tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sauf le jeudi
- Personne de contact : Decubber Isabelle, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme - 069/67.25.44 - isabelle.decubber@communederumes.be

Ville de Tournai :

- Adresse : rue Saint-Martin 52, à 7500 Tournai
- Horaire : du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00
- Personne de contact : Missiaen Benjamin - Conseiller en environnement - 069/33.22.37 benjamin.missiaen@tournai.be

Les documents sont consultables sur le site Internet des 4 villes (www.antoing.net, www.brunehaut.be, www.rumes-online.be et www.tournai.be).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de chaque **agent communal** délégué à cet effet et repris ci-dessus ou auprès du **Comité d'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "**.

Envoi des réclamations et observations :

Les réclamations et observations doivent être adressées **au Collège communal** :

Pour la Ville d'Antoing :

- Par courrier ordinaire : chemin de Saint-Druon 1 à 7640 Antoing
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enguerrand.lekoeuche@antoing.net
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Pour la Ville de Brunehaut :

- Par courrier ordinaire : Administration communale de Brunehaut, Rue Wibault Bouchart, 11 7620 Wez-Velvain
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mickael.haudrechy@commune-brunehaut.be
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Pour la Ville de Rumes :

- Par courrier ordinaire : Place 1 à 7618 Taintignies
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@communederumes.be
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Pour la Ville de Tournai :

- Par courrier ordinaire : rue Saint-Martin 52, à 7500 Tournai
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@tournai.be
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Date ultime d'envoi : 17/10/2024 (date de la poste faisant foi)

Date, heure et lieu de la séance de clôture :

Le 17/10/2024 à 11h à l'Administration communale d'Antoing, chemin de Saint-Druon 1 à 7640 Antoing

Le 17/10/2024 à 15h à l'Administration communale de Brunehaut, rue Wibault Bouchart 11 à 7620 Wez-Velvain

Le 17/10/2024 à 10h à l'Administration communale de Rumes, Place 1 à 7618 Taintignies

Le 17/10/2024 à 10h à l'Administration communale de Tournai, rue Saint-Martin 52, à 7500 Tournai

Autorité compétente et nature de la décision :

L'autorité compétente est le Comité d'aménagement foncier "**Rumes-Brunehaut**".

Après clôture de l'enquête publique, le Comité d'aménagement foncier examinera les réclamations et observations qu'elle a suscitées et statuera à leur sujet. Il arrêtera ensuite les documents sous forme de décisions administratives individuelles pour chaque intéressé.